



## 2 | REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS

Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié ..... 2G0

Déficits des années antérieures non encore déduits :

2017 2018 2019 2020 2021 2022  
2AA  ... 2AL  ... 2AM  ... 2AN  ... 2AQ  ... 2AR

Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50 %) ..... 2DM

Pertes nettes sur prêts participatifs et minibons non imputées à reporter sur l'année 2024, provenant de l'année :

2019 2020 2021 2022 2023  
2TU  ... 2TV  ... 2TW  ... 2TX  ... 2TY

Gains de cession des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie

- gains attachés aux versements effectués avant le 27.9.2017 :

gains soumis au prélèvement libératoire ..... 2VM  autres gains ..... 2VN

- gains attachés aux versements effectués à compter du 27.9.2017 :

gains imposables à 7,5 % ..... 2VO  gains imposables à 12,8 % ..... 2VP

- moins-values de cession non imputées à reporter sur l'année 2024, provenant de l'année :

2019 2020 2021 2022 2023  
2VQ  ... 2VR  ... 2VS  ... 2VT  ... 2VU

## 3 | PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS

Gains de cession de valeurs mobilières et assimilés :

- plus-value avant abattement ..... 3VG

- abattement pour durée de détention de droit commun ..... 3SG

Moins-value 2023 ..... 3VH

Plus-values bénéficiant de l'abattement pour durée de détention renforcé ou de l'abattement pour départ à la retraite des dirigeants de PME :

- plus-value avant abattement ..... 3UA

- abattement pour durée de détention renforcé ..... 3SL  abattement fixe ..... 3VA

Gain sur retrait ou rachat du PEA ou du PEA-PME avant expiration de la 5<sup>e</sup> année ..... 3VT

Profits sur instruments financiers taxables à 50 % ..... 3PI

Cession de titres détenus à l'étranger par les impatriés :

plus-values exonérées (50 %) ..... 3VQ  moins-values non imputables (50 %) ..... 3VR

Produits et plus-values exonérés provenant de structures de capital-risque ..... 3VC

Plus-values immobilières et plus-values de cession de droits sociaux réalisées par les non-résidents ..... 3SE

Plus-values en report d'imposition Article 150-0 D bis du CGI :

- plus-values dont le report a expiré en 2023 : ..... plus-values imposables ..... 3SB

- complément de prix perçu en 2023 ..... 3WE

Plus-values en report d'imposition Article 150-0 B ter du CGI :

- plus-values réalisées en 2023 : avant abattement ..... 3WH  après abattement ..... 3WG

- plus-values dont le report a expiré en 2023 :

· réalisées du 14.11.2012 au 31.12.2012 taxables à 24 % ..... 3WI  taxables à 19 % ..... 3WJ

· plus-values réalisées à compter du 1.1.2013 :

plus-values avant abattement réalisées de 2013 à 2016 ..... 3WN  réalisées à compter du 1.1.2017 ..... 3XN

plus-values imposables ..... 3WP

impôt sur le revenu (IR) ..... 3WR  contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR) ..... 3WT

Plus-values de cession de titres d'OPC monétaires dont le report d'imposition a expiré en 2023 Article 150-0 B quater du CGI ..... 3SZ

Cession d'actifs numériques Report de la déclaration n° 2086 : plus-value ..... 3AN  moins-value ..... 3BN

Option pour l'imposition au barème de vos plus-values de cessions d'actifs numériques ..... 3CN  COCHEZ

Gains de levée d'options sur titres et gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées avant le 28.9.2012 :

- gains taxables à : ..... 18 % 3VD  ..... 30 % 3VI  ..... 41 % 3VF

- gains imposables sur option dans la catégorie des salaires ..... déclarant 1 3VJ  ..... déclarant 2 3VK

- gains sur options et actions gratuites attribuées à compter du 16.10.2007, soumis à la contribution salariale de 10 % ..... 3VN



Gains de cession de titres souscrits en exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) :

- activité exercée depuis au moins trois ans : BSPCE attribués
  - avant le 1.1.2018 ..... 3SJ
  - à compter du 1.1.2018: gain avant abattement ..... 3TJ  abattement fixe *Départ à la retraite d'un dirigeant de PME* ..... 3TK
- activité exercée depuis moins de trois ans: gains taxables à 30 % ..... 3SK

Transfert du domicile fiscal hors de France *Report de la déclaration n°2074 -ETD "Exit Tax"*

- plus-values et créances dont l'imposition est en sursis de paiement
  - plus-values et créances soumises : aux prélèvements sociaux... 3WM  à l'IR (au barème ou à 12,8 %)..... 3WA
  - plus-values art. 150-0 B ter du CGI: IR et CEHR ..... 3TA
  - prélèvements sociaux 15,5 % ..... 3XM  prélèvements sociaux 17,2 % ..... 3XA
- plus-values et créances dont l'imposition ne bénéficie pas du sursis de paiement
  - plus-values et créances soumises : aux prélèvements sociaux... 3WD  à l'IR (au barème ou à 12,8 %)..... 3WB
  - plus-values art. 150-0 B ter du CGI: IR et CEHR ..... 3TB
  - prélèvements sociaux 15,5 % ..... 3XD  prélèvements sociaux 17,2 % ..... 3YA

Plus-values nettes de cession d'immeubles ou de biens meubles déjà imposées à 19 % ..... 3VZ

Plus-value exonérée au titre de la première cession d'un logement, autre que la résidence principale, sous condition de emploi ..... 3VV

### 4 | REVENUS FONCIERS

Amortissement « Robien » ou « Borloo neuf » déduit des revenus fonciers 2023 (investissements réalisés en 2009) ..... 4BY

Régime réel : revenus fonciers exonérés à soumettre au taux effectif ..... 4EA

Micro foncier : recettes brutes exonérées à soumettre au taux effectif ..... 4EB

### REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS

Montant total des revenus à imposer selon le système du quotient *n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration* ..... 0XX

Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. *Pour les bénéfices agricoles indiquez le nom du titulaire.*


### 6 | CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSES

Pensions alimentaires versées sur décision de justice définitive avant 2006 :

- à des enfants majeurs ..... 6GI  1<sup>ER</sup> ENFANT ..... 6GJ  2<sup>E</sup> ENFANT
- à d'autres personnes ..... 6GP

Nom et adresse des bénéficiaires

Déductions prévues par les articles 156,II et 156 bis du code général des impôts :

- charges foncières des monuments historiques ..... 6DG
- autres déductions ..... 6DD

Nature des déductions

Frais d'accueil sous votre toit de personnes de plus de 75 ans dans le besoin ..... Nombre 6EV  ..... Montant ... 6EU

Nom et adresse des bénéficiaires

Dépenses de grosses réparations effectuées par les nus-propriétaires. Report de dépenses des années antérieures :

2013	2014	2015	2016	2017
6HN <input type="text"/>	6HO <input type="text"/>	6HP <input type="text"/>	6HQ <input type="text"/>	6HR <input type="text"/>

Sommes à ajouter au revenu imposable ..... 6GH

Déficits globaux des années antérieures non encore déduits :

2017	2018	2019	2020	2021	2022
6FA <input type="text"/>	6FB <input type="text"/>	6FC <input type="text"/>	6FD <input type="text"/>	6FE <input type="text"/>	6FL <input type="text"/>



## 8 | DIVERS

Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif *autres que les salaires, pensions et revenus fonciers* ..... 8TI

Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger :

- impôt payé à l'étranger sur revenus de capitaux mobiliers et plus-values ..... 8VL

- impôt payé à l'étranger sur autres revenus ..... 8VM  DÉCLARANT 1 8WM  DÉCLARANT 2 8UM  PERS. À CHARGE

Vous ne relevez pas d'un régime obligatoire français d'assurance maladie *Revenus des lignes 1TT, 1UT* ..... 8RP  COCHEZ 8RQ  COCHEZ

Non-résidents: revenus de sources française et étrangère retenus pour le calcul du taux moyen *Report de la déclaration n° 2041TM* ..... 8TM

Impôt en sursis de paiement en cas de transfert du domicile fiscal hors de France *Report de la déclaration n° 2041GL ou n° 2074ETS* ..... 8TN

Reprises de réductions ou de crédits d'impôt ..... 8TF

Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus :

vos revenus non passibles de l'impôt sur le revenu en France excèdent 50 % de vos revenus mondiaux au titre des années 2021 ou 2022 ..... 8TD  COCHEZ

### Revenus d'activité et de remplacement soumis aux contributions sociales

Revenus d'activité et de remplacement de source étrangère et salaire différé de l'héritier d'un exploitant agricole, imposables à la CRDS, à la CASA (certaines pensions et allocations de préretraite) et à la CSG au taux de :

- revenus non salariaux ..... 9,2% 8TQ

- salaires ..... 9,2% 8TR

- allocations de préretraite ..... 9,2% 8SC

- allocations de chômage ..... 6,2% 8SW  3,8% 8SX

- indemnités journalières de maladie, maternité, accident du travail ..... 6,2% 8TW

- pensions de retraite et d'invalidité

• 8,3% ..... DÉCLARANT 1 8TV  DÉCLARANT 2 8QV

• 6,6% ..... 8TH  8QH

• 3,8% ..... 8TX  8QX

- pensions en capital soumises à imposition forfaitaire : 8,3% 8SA  6,6% 8SD  3,8% 8SB

### Revenus du patrimoine exonérés de CSG et de CRDS

Vous êtes affilié à un régime d'assurance maladie d'un État de l'Espace économique européen, du Royaume-Uni ou de la Suisse et vous n'êtes pas à la charge d'un régime obligatoire de sécurité sociale français ..... DÉCLARANT 1 8SH  COCHEZ DÉCLARANT 2 8SI  COCHEZ

Remplissez les cases ci-dessous uniquement si vous êtes mariés ou pacsés et si un seul des deux conjoints remplit la condition ci-dessus.

Montant des revenus du patrimoine exonérés de CSG et de CRDS :

- revenus fonciers *après abattement si régime micro* ..... 8RF

- rentes viagères à titre onéreux *montant net après abattement* ..... 8RV

- revenus de capitaux mobiliers ..... 8RC

- plus-values de cession de valeurs mobilières et gains assimilés ..... 8RM

